

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
AGENCE NATIONALE DES BARRAGES ET TRANSFERTS
N°DE L'IDENTIFIANT FISCAL : 000516097080625

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES
MINIMALES N°.....02...../2026
« PRESTATION D'ASSURANCES DU PARC AUTOMOBILE , ENGINs DE CHANTIER ET
MARITIMES DE L'AGENCE NATIONALE DES BARRAGES ET TRANSFERTS»**

L'Agence Nationale des Barrages et Transferts (ANBT) lance un avis d'appel d'offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales pour la prestation « assurances de la flotte automobile, engins de chantier et maritimes de l'Agence Nationale des Barrages et Transferts ».

Les soumissionnaires doivent répondre aux conditions suivantes :

- A. **Capacité professionnelle:** La société d'assurance doit être de droit Algérien agréée par le Ministère des Finances disposant d'un agrément en cours de validité à la date d'ouverture des plis. Les intermédiaires d'assurances en sont formellement exclus.
- B. **Capacités financières :** La société d'assurance doit avoir un chiffre d'affaire moyen des trois dernières années (2022,2023,2024) d'un minimum de **9.000.000.000 DA** visés par l'administration fiscale ou commissaires aux comptes et un capital social supérieur à **5.000.000.000 DA**
- c. **Capacités techniques :** La société doit justifier l'assurance durant les 10 dernières années, d'une flotte de matériels roulants (véhicules et autre) justifié par des attestations de bonne exécution.

Les sociétés intéressées, peuvent se rapprocher de l'Agence Nationale des Barrages et Transferts (ANBT) pour retirer le cahier des charges contre dépôt d'un chèque bancaire certifié d'un montant non remboursable de **Cinquante Mille Dinars Algériens (50 000DA)** au profit de l'Agence Nationale des Barrages et Transferts.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de la société, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

Appel d'Offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales N°.....02...../ 2026
«Prestation d'Assurances du parc Automobile, Engins de Chantier et Maritimes de l'Agence
Nationale des Barrages Et Transferts»

Agence Nationale Des Barrages et Transferts
Direction de la Réglementation et des Affaires Contentieuses (DRAC)
03, Rue Mohamed Allilet B P 235, Kouba -Alger-
Service des marchés publics.

NB: Les soumissionnaires sont tenus de se référer à l'article 12 intitulée "contenu du dossier de soumission", du cahier des charges, pour constituer leur offre.

- La durée de préparation des offres est fixée à **vingt (20) jours** à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) et/ou les quotidiens nationaux et/ ou le portail électronique des marchés publics.
- Le date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres, avant 12H00. Si ce date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres sera prorogée au jour ouvrable suivant.
- L'ouverture des plis se déroulera le même jour que le dépôt, à 13h30, en séance publique, au siège de l'Agence Nationale des Barrages et Transferts ; Les soumissionnaires sont invités à y assister.
- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée **de 90 jours augmentée de la durée de préparation des offres** et ce à compter de la date de remise des offres.